



## **AVIS DE CONFIDENTIALITÉ À L'INTENTION DES CANDIDATS, Y COMPRIS POUR LES OPPORTUNITÉS DE DÉBUT DE CARRIÈRE**

HFW (le cabinet) collecte et traite les données personnelles relatives aux candidats à un emploi afin de gérer ses processus de recrutement. Cela inclut les candidats aux postes « fee-earning » (générateurs d'honoraires), aux postes dans les services commerciaux (c'est-à-dire non « fee-earning »), aux contrats de formation (« training contracts ») (y compris les programmes de stage d'immersion (« vacation schemes »)), aux stages d'observation / programmes de découverte (« work experience »), aux apprentissages ainsi qu'à tout autre poste faisant partie du processus de recrutement des étudiants de premier cycle ou des diplômés (undergraduate/graduate) du cabinet. Le cabinet s'engage à faire preuve de transparence quant à la manière dont il collecte et utilise ces données et à respecter ses obligations en matière de protection des données.

### **Qui sommes-nous ?**

Le responsable du traitement de vos données personnelles dans le cadre de ce processus de recrutement est Holman Fenwick Willan LLP, en collaboration avec l'un de nos bureaux ou l'une de nos entités qui mène le processus de recrutement pour le poste auquel vous postulez.

Vos données personnelles peuvent être partagées entre les bureaux de HFW et les entités associées si nécessaire ou approprié. Ne vous inquiétez pas, nous avons des mesures en place pour assurer la sécurité de vos données personnelles, quelle que soit l'entité HFW qui les traite.

Pour obtenir la liste de nos bureaux et entités juridiques distinctes qui peuvent être amenés à recevoir vos données personnelles, veuillez consulter la rubrique 'Qui sommes-nous ?' (« Who We Are ? »).

### **Quelles informations le cabinet collecte-t-il ?**

Le cabinet collecte diverses informations vous concernant de différentes manières. La plupart de ces informations sont obtenues directement auprès de vous, par exemple par le biais de formulaires de candidature, de CV/curriculum vitae ou de résumés. Les données peuvent être obtenues à partir des documents d'identité que vous fournissez (par exemple, un passeport, une carte d'identité ou un permis de conduire), de votre correspondance avec le cabinet ou lors d'entretiens, de réunions et d'autres évaluations.

Dans certains cas, le cabinet collecte des données personnelles vous concernant auprès de tiers. Le cabinet obtient généralement des références personnelles (par exemple auprès de vos anciens employeurs) et des informations auprès de prestataires de vérification des antécédents professionnels et d'agences de référence en matière de crédit. Il peut également obtenir des vérifications de casier judiciaire, dans la mesure où la loi le permet.

En outre, lorsque la législation locale le permet, le cabinet peut obtenir des informations vous concernant en effectuant des vérifications sur les réseaux sociaux à partir des profils publics que vous avez créés, par exemple sur LinkedIn, Facebook ou Instagram. Cela ne sera effectué que lorsque la loi et les réglementations professionnelles applicables le permettent, afin de gérer le risque de réputation du cabinet. Plus précisément, les vérifications sur les réseaux sociaux sont généralement effectuées dans le cadre des vérifications des antécédents de l'entreprise, qui sont menées sur tous les nouveaux employés et partenaires par un prestataire externe tiers.

### **Pourquoi le cabinet traite-t-il vos données personnelles ?**

Le cabinet traite vos données pendant le processus de recrutement afin de:

- mener à bien les processus de recrutement;
- maintenir des coordonnées exactes et à jour;

- obtenir des conseils en matière de santé au travail, afin de s'assurer qu'il respecte ses obligations envers les personnes en situation de handicap et qu'il satisfait à ses obligations en matière de santé et de sécurité au travail;
- assurer une gestion efficace des ressources humaines et de l'administration générale;
- répondre aux actions en justice et se défendre contre celles-ci;
- se conformer à ses obligations légales et réglementaires;
- préserver et protéger la réputation de l'entreprise; et
- maintenir et promouvoir l'égalité sur le lieu de travail.

Le cabinet s'appuie sur les bases légales suivantes pour la manière dont il traite vos données à caractère personnel :

- L'entreprise doit traiter vos données personnelles pendant le processus de recrutement afin d'atteindre son intérêt légitime à recruter des talents de haut niveau pour HFW, afin de garantir à ses clients un service d'excellence continu. Lorsque le cabinet s'appuie sur cet intérêt légitime, il a examiné si les droits et libertés des associés ou du personnel l'emportaient sur cet intérêt et a conclu que ce n'était pas le cas.
- Dans certains cas, le cabinet doit traiter des données à caractère personnel afin de se conformer à ses obligations légales. Par exemple, il est tenu de vérifier le droit d'un candidat à travailler au Royaume-Uni et de se conformer aux lois en matière de santé et de sécurité.
- Pour certains postes, il est également nécessaire de procéder à une vérification de base du casier judiciaire afin de s'assurer que les personnes sont autorisées à occuper le poste en question. Lorsque des informations relatives au casier judiciaire nous sont communiquées, en tant que cabinet d'avocats, nous nous appuyons sur notre intérêt légitime à recruter du personnel adapté à notre activité ou sur la nécessité de nous conformer à une obligation légale ou réglementaire .
- Certaines « catégories particulières » de données à caractère personnel, telles que les informations relatives à la santé ou à l'état de santé, sont traitées afin de respecter les obligations prévues par le droit du travail (notamment celles relatives aux personnes handicapées et aux questions de santé et de sécurité) ou parce qu'elles sont nécessaires pour se conformer à une obligation légale ou réglementaire.
- Lorsque les lois locales le permettent et lorsque l'entreprise traite d'autres catégories particulières de données à caractère personnel, telles que les informations relatives à l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, la santé, la religion ou les convictions, cela est fait à la fois dans notre intérêt légitime, et dans le cadre de nos obligations légales et réglementaires, afin de veiller à l'égalité des chances. Vous êtes entièrement libre de décider de fournir ou non ces données et le fait de ne pas le faire n'entraîne aucune conséquence.

#### **Qui a accès à vos données à caractère personnel ?**

Vos informations peuvent être partagées en interne avec les membres de l'équipe People , les partenaires, les cadres supérieurs et les employés (le cas échéant) du ou des domaines d'activité dans lesquels vous travaillerez, ainsi qu'avec le personnel informatique si l'accès aux données est nécessaire à l'exercice de leurs fonctions.

Le cabinet partage également vos données avec d'autres tiers afin d'obtenir des références préalables à l'embauche auprès d'autres employeurs ou collègues, de vérifier vos antécédents professionnels auprès de fournisseurs tiers et d'obtenir les vérifications nécessaires de votre casier judiciaire auprès du Disclosure and Barring Service. En outre, le cabinet partage vos données avec des tiers qui traitent les données en son nom, notamment AllHires (qui héberge notre portail de recrutement Early Careers) et TopScore (qui héberge nos centres d'évaluation virtuels).

Étant donné que HFW est un cabinet d'avocats international avec des bureaux dans le monde entier, vos données peuvent être transférées vers des pays situés en dehors de la juridiction dont elles proviennent, par exemple en dehors du Royaume-Uni et de l'Espace économique européen (EEE), afin d'atteindre les objectifs énoncés dans la présente déclaration. Dans ces circonstances, nous veillerons à ce que le mécanisme de transfert utilisé offre des garanties suffisantes pour vos données personnelles, conformément aux lois applicables en matière de protection des données.

#### **Comment le cabinet protège-t-il vos données personnelles ?**

Le cabinet prend très au sérieux la sécurité de vos données. Il a mis en place des politiques et des contrôles internes afin de garantir que vos données personnelles ne soient pas perdues, détruites accidentellement, utilisées à mauvais escient ou divulguées, et qu'elles ne soient accessibles qu'à ses associés ou à son personnel dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions. Les données de catégorie spéciale sont généralement réservées aux membres concernés de l'équipe des ressources humaines, mais elles peuvent être communiquées à des membres du personnel extérieurs à cette équipe, si nécessaire, sur la base du « besoin d'en connaître ».

Lorsque le cabinet fait appel à des tiers pour traiter des données personnelles en son nom, ceux-ci agissent sur la base d'instructions écrites, sont soumis à une obligation de confidentialité et sont tenus de mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour garantir la sécurité des données.

### **Combien de temps l'entreprise conserve-t-elle vos données à caractère personnel ?**

L'entreprise conservera vos données à caractère personnel pendant toute la durée du processus de recrutement. Si votre candidature n'est pas retenue, l'entreprise conservera vos données pendant un an à compter de la date à laquelle la décision vous aura été communiquée. Si votre candidature est retenue, vos données à caractère personnel seront conservées dans votre dossier personnel, conformément à notre politique de confidentialité à l'égard de nos associés et employés (qui vous sera fournie lors de votre entrée en fonction).

### **Vos droits**

Les personnes qui postulent à un poste au sein de l'entreprise disposent d'un certain nombre de droits. Vous pouvez :

- accéder à vos données et en obtenir une copie sur simple demande ;
- demander à l'entreprise de modifier des données incorrectes ou incomplètes ;
- exiger que le cabinet supprime ou cesse de traiter vos données dans certaines circonstances, par exemple lorsque les données ne sont plus nécessaires aux fins du traitement ;
- vous opposer au traitement de vos données lorsque l'entreprise invoque ses intérêts légitimes comme base juridique du traitement ; et
- demander à l'entreprise de cesser le traitement des données pendant un certain temps si celles-ci sont inexactes ou s'il existe un litige quant à savoir si vos intérêts l'emportent ou non sur les motifs légitimes de l'entreprise pour traiter les données.

Si vous souhaitez exercer l'un de ces droits, veuillez contacter [privacy@hfw.com](mailto:privacy@hfw.com).

Si vous estimez que l'entreprise n'a pas respecté vos droits en matière de protection des données, vous pouvez déposer une plainte auprès de votre autorité nationale de protection des données. Au Royaume-Uni, il s'agit du Bureau du commissaire à l'information, que vous pouvez contacter ici ou au +44 (0)303 123 1113. Veuillez toutefois nous contacter au préalable afin que nous puissions tenter de régler le problème.

### **Que se passe-t-il si vous ne fournissez pas vos données personnelles ?**

Certaines informations, telles que vos coordonnées, votre droit de travailler au Royaume-Uni et vos coordonnées bancaires, doivent être fournies afin de permettre à l'entreprise de conclure un contrat de travail avec vous. Si vous ne fournissez pas d'autres informations, cela peut nuire à la capacité de l'entreprise à gérer correctement le processus de recrutement concernant votre candidature. Si vous avez des questions concernant le traitement de vos données personnelles au sein de l'entreprise, veuillez contacter le responsable mondial de la confidentialité de l'entreprise à l'adresse [privacy@hfw.com](mailto:privacy@hfw.com).

Dernière mise à jour: septembre 2025

## ANNEXE 1

### Calendrier de conservation All Hires

Lorsque vous créez un compte sur AllHires, vous pouvez soumettre plusieurs candidatures. Le cabinet applique sa politique de conservation au niveau du compte AllHires, ce qui signifie que l'intégralité de votre compte est conservée pendant la période de conservation la plus longue applicable à l'une des candidatures que vous avez soumises. Pour éviter toute ambiguïté, cela signifie que les candidatures ne sont pas supprimées à l'expiration de la période de conservation, mais que l'intégralité de votre compte est supprimée à l'expiration de la dernière période de conservation des données. Si vous appartenez à l'une des catégories suivantes, la période de conservation la plus longue s'appliquera.

#### Comptes enregistrés sur AllHires sans candidature soumise

Statut	Raison de la conservation	Période de conservation
Politique de confidentialité acceptée – aucune candidature	Vous avez accepté la politique de confidentialité, mais n'avez soumis aucune candidature.	Un an à compter de votre acceptation de la politique de confidentialité
Demande en cours	Vous avez commencé ou mis à jour une demande en cours.	Un an après la dernière mise à jour

#### Comptes enregistrés sur AllHires avec candidatures soumises

Statut	Motif de la conservation	Période de conservation
Candidature retenue	Votre candidature a été acceptée.	Cinq ans après le dépôt de la demande acceptée
Demande rejetée	Votre demande a été rejetée ou vous avez retiré votre demande d'examen.	Trois ans à compter de la soumission de la demande rejetée ou retirée

Dernière mise à jour : juin 2025